

Chers collègues et amis,

Les récentes annonces de la ministre, Véronique Louwagie, sur l'avenir des titres-restaurant sont, disons-le, clairement sidérantes.

La ministre en charge du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, et de l'Économie sociale et solidaire était censée défendre nos entreprises. Pourtant, elle a fait le choix d'offrir un cadeau injustifié à la grande distribution, au détriment des restaurateurs, artisans et commerçants de bouche. Le président de la Coopérative U ne s'embarrasse d'ailleurs pas avec les mots en appelant à « *transformer le titre-restaurant en titre-repas !* »

Les titres-restaurant représentent 10 à 20 % du chiffre d'affaires de nos établissements, et jusqu'à 40 % dans certaines zones d'activité. Leur détournement progressif vers la grande distribution a déjà provoqué un manque à gagner de plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires depuis 2022.

Il s'agit là d'une décision funeste pour le secteur de la restauration, déjà mis à rude épreuve par la crise sanitaire et le télé travail, et qui subit aujourd'hui une baisse encore plus importante d'activité lors du service du déjeuner. (8 743 défaillances annuelles d'entreprises soit environ 13% du nombre total. Ces chiffres ont progressé de 8,8% sur 1 an).

Ce nouveau coup dur serait de nature à remettre en cause le modèle économique de milliers de restaurateurs pour le service du midi avec des conséquences délétères en matière d'emploi, d'investissement et de débouchés commerciaux pour toute la filière.

En pérennisant l'utilisation des titres-restaurant pour les courses alimentaires, y compris le dimanche, sans lien direct avec le repas du salarié, **ce projet de loi, s'il venait à voir le jour, prépare la remise en cause inéluctable des avantages sociaux et fiscaux** pour les salariés et les entreprises, qui sont strictement encadrés par le Code du travail et l'URSSAF. **Il signe, sans le dire, l'arrêt de mort de ce dispositif qui va bientôt fêter ses 60 ans.**

Nous regrettons que des solutions de compromis, réalistes et expérimentées, aient été écartées sans justification, notamment le double plafond, qui permettait de **conserver un montant de 25 €** pour les produits alimentaires destinés à une consommation immédiate et 10 € pour les autres.

C'en est assez de ces simulacres de concertation. Nous avons tous été trahis car l'utilisation des titres-restaurant dans la grande distribution devait rester une mesure temporaire, justifiée uniquement par un contexte d'inflation exceptionnelle.

Malgré notre participation active aux Assises de la Restauration, nous ne pouvons cautionner une réforme qui ignore la réalité du terrain. C'est la raison pour laquelle, l'Umih, le GHR et le Snarr ont décidé de se retirer des prochains groupes de travail.

Le moment est venu d'agir pour faire entendre notre voix. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire échouer ce texte injuste, déconnecté des réalités de terrain et aux conséquences désastreuses pour nos établissements comme pour nos clients.

Mais pour cela, nous devons être unis, déterminés et pleinement mobilisés.

Je vous le dis avec force : nous ne lâcherons rien.

Je vous invite à relayer l'appel que nous lançons pour qu'ils témoignent à leur tour de leur mécontentement et de leur volonté de préserver les titres-restaurant

Ci-joint la pétition et le lien vers le site [change.org](https://chng.it/TsCxXBrSHF) : <https://chng.it/TsCxXBrSHF>

Je compte sur vous toutes et tous.

Notre réactivité, notre unité et notre mobilisation seront les clés de notre réussite dans ce combat que nous devons impérativement gagner.

Non au titre caddie – Oui au titre restaurant !

Avec toute ma détermination solidaire,

Soyons Unis, Soyons Umih !

Franck Chaumès
Président National UMIH Restauration